

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone: 517 700

Fax: 5130 36

Website: www.au.int

CONSEIL EXECUTIF

Trente-deuxième Session Ordinaire

22 - 26 Janvier 2018

Addis-Abeba (Ethiopie)

EX.CL/1073(XXXII)i

Original: anglais

**RAPPORT DU SOUS-COMITE
SUR LA COOPERATION MULTILATERALE**

JANVIER A DECEMBRE 2017

Introduction

1. Au cours de la période considérée, le Sous-Comité de la coopération multilatérale présidé par la République arabe d'Égypte jusqu'en avril 2017, date à laquelle la République de Djibouti a commencé à assumer la présidence du Sous-Comité sur la coopération multilatérale, a principalement axé son travail sur le suivi de la mise en œuvre des décisions du Conseil exécutif allant de la préparation du 5^{ème} Sommet Union africaine-Union européenne qui s'est tenu à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 29 au 30 novembre 2017, à la préparation de la réunion ministérielle de suivi de la TICAD VI tenue du 23 au 25 août 2017 à Maputo, au Mozambique, ainsi qu'au suivi de la mise en œuvre des décisions concernant le Forum pour la coopération Chine-Afrique (FOCAC), le Partenariat Afrique – Monde Arabe, le Partenariat Afrique-Corée, le Partenariat Afrique - Turquie, le partenariat Afrique - Amérique du Sud et le partenariat Afrique - Inde.

2. Le Sous-Comité a porté son attention sur la mise en œuvre de la décision No. : EX.CL/Dec.967(XXXI) du Conseil exécutif prise lors de sa trente et unième session ordinaire tenue du 30 juin au 1er juillet 2017 à Addis-Abeba (Éthiopie), qui rappelle la décision No: EX.CL/DEC.942 (XXX) de la 30^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif, 25-27 janvier 2017, Addis-Abeba, instruisant le COREP, en collaboration avec la Commission et les CER d'organiser, dans un délai de six mois, des sessions spéciales pour permettre un examen et une analyse approfondis de tous les aspects des partenariats stratégiques afin de formuler des propositions et des recommandations appropriées et de mandatant la Commission, en collaboration avec le COREP, d'entreprendre une évaluation approfondie de tous les partenariats et de soumettre des recommandations concrètes en juillet 2018.

3. Le Sous-Comité a également examiné la question de l'avenir des relations entre le Groupe ACP et l'UE ainsi que des Accords de Cotonou post-2020. Dans ce contexte, le Président du COREP, le Président du Sous-Comité sur la coopération multilatérale et le Rapporteur du Sous-Comité ont rencontré le Groupe des ambassadeurs africains à Bruxelles le 16 septembre 2017, au cours duquel ils ont discuté de l'importance pour l'Afrique de parler d'une seule voix et de la nécessité d'adopter une position commune pour les accords de Cotonou Post-2020.

4. Le présent rapport résume les questions discutées et les conclusions tirées lors de ces réunions. Il est subdivisé en deux parties: la première partie aborde les questions générales liées aux partenariats stratégiques, tandis que la deuxième partie résume les délibérations concernant chaque partenariat stratégique.

Première Partie. Evaluation des Partenariats Stratégiques

5. Le sous-comité a joué son rôle consultatif auprès du COREP et du Conseil exécutif, ce qui a permis au Conseil exécutif de prendre les deux décisions suivantes qui ont servi de base à l'évaluation et à la stratégie sur les partenariats stratégiques de l'UA:

- a) Décision No. : EX.CL/ 942 (XXX) adoptée par le Conseil exécutif lors de sa trentième session ordinaire tenue en janvier 2017 à Addis-Abeba, en Éthiopie, « *CHARGEANT le COREP, en collaboration avec la Commission et les CER, de tenir des sessions spéciales au cours des six prochains mois pour approfondir les discussions et faire l'analyse de tous les aspects des partenariats stratégiques afin de formuler et de soumettre des propositions et des recommandations appropriées au Sommet, en tenant compte des éléments ci-après:*
- *le processus de réforme institutionnelle et structurelle de l'Union africaine mené par S.E. Monsieur le Président Paul Kagame ;*
 - *les critères qui permettront de déterminer la dimension et l'importance de chaque partenariat, entre autres, les avantages qu'il pourrait apporter en matière de développement pour le continent et la mise en œuvre de l'Agenda 2063;*
 - *la mise en évidence des indicateurs relatifs aux avantages que l'Afrique tirerait des partenariats;*
 - *les rôles que les différentes entités de l'Union africaine devraient jouer dans la gestion et la coordination des partenariats stratégiques;*
 - *la pertinence des modalités de participation des États membres aux différents partenariats;*
 - *le Renforcement des capacités institutionnelles de la Commission (Division de la gestion et de la coordination des partenariats).*
- b) La Décision No.: EX.CL/Dec.967 (XXXI) prise lors de la 31^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif tenue à Addis-Abeba, Ethiopie, en juillet 2017, rappelant les Décisions précédentes assortie, cette fois-ci, d'une date limite et «Mandatant la Commission, en collaboration avec le COREP, d'entreprendre une évaluation approfondie de tous les partenariats et de soumettre des recommandations concrètes en juillet 2018».

6. Sur la base des décisions du Conseil exécutif susmentionnées, la septième retraite commune entre le Comité des Représentants Permanents et la Commission de l'Union africaine sur l'évaluation des partenariats stratégiques s'est tenue du 13 au 14 décembre 2017 au Caire, en Égypte, pour examiner le rapport du Sous-Comité sur l'évaluation des partenariats stratégiques et le projet de cadre général de l'Union africaine sur les partenariats stratégiques.

7. La Retraite conjointe entre le COREP et la CUA a examiné le Rapport sur l'évaluation des partenariats stratégiques préparé par le Sous-Comité sur la coopération multilatérale et soumis au COREP en juin 2016. Le Rapport sur l'évaluation des partenariats stratégiques effectue une revue des neuf (9) partenariats stratégiques dans lesquels s'est engagé l'Afrique à travers l'Union africaine, afin de déterminer leur pertinence actuelle, leurs avantages et leur valeur ajoutée pour l'Union africaine et plus

spécifiquement, pour ses États membres, ainsi que pour le continent dans son ensemble. Un consensus général s'est dégagé parmi les États membres sur le fait que le rapport d'évaluation est adopté et que son importance ne souffre d'aucun doute. Toutefois, la retraite a demandé à la Commission de mettre à jour le rapport, y compris l'évaluation de chacun des neuf partenariats stratégiques existants, afin de permettre aux États membres d'adopter des décisions stratégiques à leur sujet. Juillet 2018, est la date limite fixée pour finaliser cet exercice.

Recommandations:

8. Le Sous-comité sur la coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif de :

- (i) **Prendre note** du Rapport de la septième retraite conjointe entre le Comité des représentants permanents (COREP) et la Commission de l'Union africaine (CUA) sur l'évaluation des partenariats stratégiques, qui s'est tenue au Caire en Egypte, du 13 au 14 décembre 2017 ;
- (ii) **Approuver** les recommandations de la Septième Retraite Commune entre le Comité des Représentants Permanents (COREP) et la Commission de l'Union Africaine (CUA) et **de Charger** la Commission en collaboration avec le COREP d'assurer leur pleine mise en œuvre conformément à la réforme institutionnelle de l'Union africaine ;
- (iii) **Charger** la Commission d'élaborer un protocole avec les communautés économiques régionales (CER) pour formaliser les modalités de coopération en matière de gestion des partenariats et de mobilisation des ressources. Le protocole pourrait prévoir une coopération dans la négociation des plans d'action des partenariats, l'élaboration des rapports de mise en œuvre, ainsi que des rôles et des responsabilités dans la gestion des partenariats afin de refléter l'évolution du rôle des CER dans la gouvernance de l'UA;
- (iv) **Charger également** la Commission, en étroite collaboration avec le COREP, à finaliser un cadre stratégique pour les partenariats de l'Union africaine, définissant des approches stratégiques claires pour les partenariats existants et potentiels, et **Décider** que tous les partenariats stratégiques de l'Afrique devraient être considérés comme des partenariats de l'UA. Le Président de la Commission de l'Union africaine sera responsable de la mise en œuvre, au nom de l'Union, des lignes directrices et des décisions pertinentes de l'UA en matière de gestion des partenariats, y compris la co-organisation des Sommets et d'autres événements ;
- (v) **Réaffirmer** sa décision, EX.CL/Dec. 942 (XXX), paragraphe A2, sur le renforcement des capacités institutionnelles de la Commission (Notamment de la Division de la gestion et de la coordination des partenariats), et **Demander** à la Commission de renforcer les systèmes internes et sa

capacités de gestion des partenariats en transformant la Division des partenariats relevant du Bureau du Président en une Direction qui traite de manière plus globale les fonctions de gestion des partenariats et de mobilisation des ressources; s'acquitte de la capacité d'analyser et de négocier les domaines de partenariat; développe la vision du rôle que l'Afrique doit jouer dans le monde; et renforce la voix et la représentation de l'Afrique ;

- (vi) **Demander** en outre au COREP d'ouvrir le Sous-Comité sur la coopération multilatérale afin qu'il devienne un comité ouvert à tous pour des fins de transparence et d'efficacité;

Deuxième Partie: Questions relatives aux Partenariats spécifiques

2.1 Partenariat UA –UE

9. Le Sous-comité, dans le cadre des préparatifs du 5^{ème} Sommet UA-UE organisé à Abidjan, Côte d'Ivoire, du 29 au 30 novembre 2017, a convenu de mettre en place un Comité directeur conjoint avec la partie européenne. Le Comité directeur conjoint était composé entre autres du Président du COREP, du Président du Sous-Comité sur la coopération multilatérale, du Rapporteur du Sous-Comité, de l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire représentant le pays hôte et du Vice-Président de la Commission.

10. Le Comité directeur conjoint a tenu plusieurs réunions à Addis-Abeba (Éthiopie), à Bruxelles (Belgique) et à Abidjan (Côte d'Ivoire), ainsi que par vidéoconférence pour discuter des questions liées aux documents du Sommet et des questions connexes comme la participation au Sommet, L'Agenda du Sommet, les événements parallèles, les dates des réunions des Hauts Fonctionnaires et des réunions Ministérielles de même que les questions relatives aux dispositions logistiques, l'accréditation, l'accueil des délégations, l'attribution des sièges, etc.

11. En outre, le COREP a consacré une retraite de deux jours les 12 et 13 octobre 2017 pour discuter de la préparation du 5^{ème} Sommet UA-UE et pour examiner les projets de documents préparés par la Commission et revus par le Sous-Comité sur la coopération multilatérale ;

12. Lors de la réunion formelle du COREP tenue les 14 et 16 octobre 2017, les recommandations proposées par la retraite du COREP ont été approuvées, y compris les recommandations au Conseil exécutif d'adopter le projet de déclaration et les projets prioritaires initiés par la partie africaine pour servir de base de négociation avec l'Union européenne.

13. Le 16 octobre 2017, le Conseil exécutif s'est réuni à Addis-Abeba (Éthiopie) lors de sa dix-septième session extraordinaire et a approuvé la position commune de l'Union africaine sur les documents du 5^{ème} Sommet UA-UE et a reconfirmé ses précédentes décisions sur les modalités de participation audit Sommet.

14. Après l'adoption des projets de documents élaborés par la partie africaine par le Conseil exécutif, le projet de déclaration et les projets prioritaires conjoints ont été soumis à l'Union européenne pour examen et réaction. Les négociations avec l'UE au niveau du comité directeur conjoint ont débuté les 9 et 10 novembre 2017 et se sont poursuivies les 20 et 21 novembre 2017, au cours desquelles les deux parties, suites à d'intenses tractations, ont finalement décidé de travailler sur la base des propositions africaines.

15. Le Sous-Comité sur la coopération multilatérale note avec satisfaction que la partie africaine a manifesté un front uni à Abidjan, en Côte d'Ivoire, ce qui a abouti au succès du 5^{ème} Sommet UA-UE organisé comme prévu du 29 au 30 novembre 2017, précédé par la réunion ministérielle conjointe le 28 novembre 2017 et par la Réunion des Hauts Fonctionnaires les 26 et 27 novembre 2017 avec la participation pleine et entière de tous les États membres de l'UA.

16. Le Sommet a approuvé le document final négocié avec l'UE, qui a ensuite été publié sur le site web de l'UA. Le Sommet a également demandé aux deux Commissions d'élaborer un plan d'action, dans les trois mois suivant l'adoption de la Déclaration du 5^{ème} Sommet UA-UE, pour détailler les projets et programmes conjoints issus des domaines de coopération prioritaires UA-UE convenus que les deux parties s'accordent à mettre en œuvre et d'établir un mécanisme de suivi conjoint. Une première ébauche ambitieuse des projets prioritaires a été élaborée dans les deux semaines du Sommet, qui précise la coopération entre les deux parties sur un certain nombre de projets phares de l'Agenda 2063, en particulier l'éducation et le développement des compétences; le projet de faire taire les armes; la gouvernance, la mobilisation des ressources nationales, la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites; le renforcement de la résilience climatique; la gestion de la mobilité et la migration; les investissements dans le PIDA, CAADP et AIDA; le soutien à la zone de libre-échange continentale; et l'accélération de la mise en œuvre de la stratégie maritime de l'UA 2050.

Recommandations:

17. Le Sous-Comité sur la coopération multilatérale du COREP propose que le COREP recommande au Conseil exécutif de:

- (i) **Remercier** le peuple et le gouvernement de la Côte d'Ivoire pour l'excellente organisation du 5^{ème} Sommet UA-UE et **Demander** à la Commission à mettre en place des mécanismes pour la mise en œuvre des résultats du Sommet;
- (ii) **Féliciter** les deux parties du partenariat pour la réussite des négociations des plans de coopération dans le cadre du sommet UA-UE qui ambitionnent de mobiliser des investissements significatifs pour le développement de l'Afrique et réaliser des progrès tangibles dans le cadre des projets phares de l'Agenda 2063;

- (iii) **Recommander** à l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement d'entériner la Déclaration du 5^{ème} Sommet de l'Union Africaine - Union Européenne qui s'est tenue du 29 au 30 novembre à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

2.2 Sur le Futur du Groupe ACP et les accords de Cotonou Post-2020

18. Concernant la question de l'avenir du Groupe des ACP et des accords de Cotonou Post-2020, le Sous-Comité a examiné le projet de note conceptuelle préparé par le Groupe africain à Bruxelles (Belgique) et a informé le COREP du travail accompli par le Groupe africain à Bruxelles pendant la retraite du COREP sur la préparation du 5^{ème} Sommet UA-UE qui s'est tenue les 12 et 13 octobre 2017 à Addis Abéba, Ethiopie.

19. Suite aux délibérations de la réunion du COREP tenue les 14 et 16 octobre 2017, le COREP a recommandé à la dix-septième session extraordinaire du Conseil exécutif tenue le 16 octobre 2017 d'approuver la création d'un groupe de travail sur l'Accord de Cotonou post-2020 et l'avenir du Groupe des ACP et chargé la Commission en collaboration avec le COREP d'accélérer l'élaboration de la position commune africaine en vue de son adoption par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de janvier 2018. Le Conseil exécutif a adopté une décision à cet égard, comme ci-dessus indiqué.

2.3 Partenariat Afrique-Monde Arabe

20. La cinquième réunion ministérielle du Comité de coordination du Partenariat Afrique-Monde Arabe s'est tenue le 23 septembre 2017 dans la salle de conférence de la Mission d'observation de l'Union africaine aux Nations Unies, à New York, aux États-Unis, en marge de la 72^{ème} Assemblée générale des Nations Unies ;

21. Ont participé à la réunion, la République de Guinée (Présidence actuelle de l'Union africaine), la République du Tchad (Président sortant de l'Union), la République de Guinée équatoriale (Pays hôte du 4^{ème} Sommet Afrique – Monde Arabe) et la Commission de l'Union africaine pour la partie africaine et le Royaume Hachémite de Jordanie (Président Actuel de la Ligue Arabe), La République Islamique de Mauritanie (Président sortant de la Ligue Arabe), Le Royaume d'Arabie Saoudite (Président entrant de la Ligue Arabe et hôte désigné du 5^{ème} Sommet Afrique – Monde Arabe) et le Secrétariat Général de la Ligue des Etats Arabes.

22. La réunion était coprésidée par la République de Guinée, représentant la partie africaine et le Royaume hachémite de Jordanie, représentant la partie arabe.

23. Le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des résolutions du 4^e Sommet Afrique – Monde Arabe, rédigé conjointement par la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat général de la Ligue des États arabes, a été présenté à la

réunion par Dr. Levi Uche Madueke, chef des Partenariats stratégiques de l'Union africaines;

24. Dans sa présentation, Dr. Levi a informé les participants que les deux réunions des Hauts Fonctionnaires du Comité de coordination, qui devaient se tenir respectivement au Caire et à Addis-Abeba en février et août 2017, ne pouvaient être convoquées en raison d'un calendrier chargé. En conséquence, il a déclaré que le rapport d'avancement se concentre uniquement sur les efforts déployés par les deux organisations pour mettre en œuvre les résolutions du 4^{ème} Sommet Afrique – Monde Arabe.

25. La réunion a décidé de convoquer la 6^{ème} réunion ministérielle en marge de la 73^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies à New York, entre le 22 et le 24 septembre 2018. La date exacte sera convenue entre les deux parties.

Recommandations:

26. Le Sous-Comité de la coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif de:

- (i) **Rappeler** sa Décision No. : EX.CL/Dec.942 (XXX) de la 30^{ème} session ordinaire du Conseil exécutif, 25-27 janvier 2017, Addis-Abeba, qui avait Chargé la Commission, conformément aux principes et décisions de l'UA, et en collaboration avec le Secrétariat général de la Ligue des États arabes, de coordonner et de suivre la mise en œuvre opportune des résolutions du 4^{ème} Sommet Afrique- Monde Arabe, notamment la Résolution 7, qui demandait la convocation d'une session extraordinaire du Conseil conjoint des ministres des affaires étrangères, dans un délai de six (6) mois à compter de la date de la présente résolution afin d'adopter le plan d'action conjoint Afrique-Monde Arabe;
- (ii) **Demander** à la Commission d'accélérer l'organisation de la session extraordinaire du Conseil conjoint des ministres des Affaires étrangères avant le Sommet de l'UA de juillet 2018;
- (iii) **Demander également** à la Commission d'engager des consultations avec la Ligue des États arabes (LAS) aux fins de veiller à ce que la réunion ministérielle du Comité de coordination du partenariat Afrique – Monde arabe se tienne à Addis-Abeba, en Éthiopie.

2.4 Conférence Internationale de Tokyo pour le développement de l'Afrique (TICAD)

27. Conformément aux Décisions No. : EX.CL/Dec.16 (XXX) du Conseil exécutif de janvier 2017 et No. : EX.CL/Dec.967 (XXXI) de juillet 2017, la première réunion ministérielle de suivi s'est tenue à Maputo, Mozambique, du 23 au 25 août 2017, un an après le Sommet de la TICAD VI tenu en août 2016 à Nairobi. La réunion était co-

organisée par le Japon, la Commission de l'Union africaine, le Bureau des Nations Unies du Conseiller spécial pour l'Afrique, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale. La réunion a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action de la TICAD V adopté à Yokohama (Japon) en 2013 et le plan de mise en œuvre de la TICAD VI adopté à Nairobi en 2016. La réunion ministérielle de suivi de la TICAD VI a également identifié des actions pour les préparatifs du prochain Sommet de la TICAD VII qui se tiendra au Japon en 2019.

Recommandations:

28. Le Sous-Comité de la coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif de:

- (i) **Remercier** le peuple et le gouvernement du Mozambique pour l'organisation réussie de la réunion ministérielle de la TICAD en août 2017 ;
- (ii) **Demander** à la Commission de suivre la mise en œuvre des programmes de coopération avec le gouvernement du Japon et de présenter un rapport de suivi au Sous-comité sur la coopération multilatérale et au COREP;

2.5 Forum Afrique-Corée

29. Faisant suite à la tenue du 4^{ème} Forum Afrique-Corée, à Addis-Abeba en Éthiopie, du 6 au 7 décembre 2016, le Conseil exécutif, par sa décision No. : EX.CL/Dec. 942 (XXX), adoptée lors de sa trentième session ordinaire qui a eu lieu du 25 au 27 janvier 2017 à Addis-Abeba, Ethiopie, a demandé à la Commission en étroite collaboration avec le COREP et le partenaire de mettre en œuvre la Déclaration d'Addis-Abeba et de déterminer le contenu du Cadre de coopération Afrique-Corée 2017-2021 sur lequel les deux parties s'accordent à mettre en œuvre dans un délai de six mois à compter de la date d'adoption de la Déclaration d'Addis-Abeba.

30. Conformément à la décision susmentionnée, la Commission a élaboré un ensemble de projets concrets régionaux et continentaux conformes aux objectifs et cibles prioritaires de l'Agenda 2063.

31. Le Sous-Comité du COREP sur la coopération multilatérale a examiné les propositions soumises par la Commission et a exprimé sa disponibilité à la partie coréenne à tenir des réunions consultatives pour convenir des projets et programmes à mettre en œuvre.

32. A la suite de l'élection présidentielle qui a eu lieu en Corée le 9 mai 2017, la partie coréenne a informé la Commission qu'en raison du changement intervenu dans le pays, il serait préférable de suspendre toutes les réunions et négociations de partenariat jusqu'à l'entrée en fonction des nouveaux dirigeants politiques, notamment jusqu'à ce que leur nouveau Ministre des Affaires étrangères prenne pleinement fonction et qu'il soit bien informé du processus du partenariat Afrique-Corée. La Corée a donc proposé à la Commission que toutes les activités liées à la finalisation du Plan

d'Action du quatrième cadre de coopération Afrique - Corée soient reportées à une date ultérieure après le Sommet de juillet de l'UA.

33. Du 11 au 13 septembre 2017, une délégation de l'Union africaine composée de la Présidente du COREP, du Président du Sous-Comité sur la coopération multilatérale, du Rapporteur du Sous-Comité et des membres du personnel de la Commission s'est rendue à Séoul (Corée) afin de participer à une réunion consultative avec la partie coréenne pour discuter de la mise en œuvre du Cadre de coopération Afrique - Corée 2017 - 2021.

34. Avant de discuter avec la partie coréenne, la délégation de l'UA a eu une réunion fructueuse avec le Corps diplomatique africain à Séoul pour discuter de la coopération africaine avec la Corée et de l'harmonisation des positions entre le COREP à Addis-Abeba et le Corps diplomatique africain à Séoul.

35. Lors de la réunion consultative avec la partie coréenne, le partenaire a informé la Commission que la Corée n'avait pas finalisé l'examen des propositions de projets soumises par la Commission conformément au quatrième cadre de coopération Afrique-Corée approuvé en décembre 2016. Toutefois, le partenaire a annoncé à la délégation de l'UA que le gouvernement de la Corée a approuvé un ensemble de projets de coopération d'un montant de 16 millions de dollars américains pour certains pays africains. La délégation de l'UA a clairement exprimé son mécontentement à l'égard du partenaire car les projets approuvés par la partie coréenne n'étaient pas basés sur les soumissions africaines et étaient motivés par la coopération bilatérale de la Corée avec certains des pays africains.

36. Pour aller de l'avant, les parties africaine et coréenne ont convenu de poursuivre leurs consultations, notamment lors de la prochaine réunion consultative qui se tiendra à Addis-Abeba (Éthiopie) en 2018 en vue d'accélérer la mise en œuvre du 4^{ème} cadre de coopération.

2.6 Partenariat Afrique-Turquie

37. Conformément au plan de suivi de mise en œuvre 2015-2019, la première réunion des ministres de l'agriculture s'est tenue à Antalya, en Turquie, les 27 et 28 avril 2017. La réunion a examiné les mécanismes et instruments susceptibles de promouvoir les investissements dans l'agriculture, et les agro-industries visant à améliorer la productivité, la croissance inclusive, la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire et la nutrition.

38. En outre, la 7^{ème} Réunion des hauts fonctionnaires Afrique-Turquie (SOM) s'est tenue le 19 juin 2017 au siège de la Commission de l'Union africaine. La réunion a fait le point sur les activités entreprises dans l'exécution du plan de mise en œuvre 2015-2019. L'Union africaine a informé la Turquie de la réforme et de l'évaluation de tous les partenariats stratégiques de l'Union africaine et a réaffirmé que l'Afrique souhaitait que la Turquie devienne un partenaire stratégique fort et favorise la coopération au niveau

multilatéral sur des projets concrets sans réduire l'importance des relations bilatérales avec les États membres de l'UA.

39. Les deux parties ont également consulté et accepté de tenir une conférence ministérielle de suivi du 11 au 12 février 2018 à Istanbul, en Turquie.

2.7 Partenariat Afrique - Amérique du Sud

40. Conformément aux directives du Sous-Comité sur la coopération multilatérale d'engager la partie sud-américaine sur la possibilité de tenir le quatrième Sommet du partenariat Afrique-Amérique du Sud, une réunion entre le Coordonnateur de la partie africaine, le Nigéria, l'Ambassadeur de l'Équateur, pays hôte désigné pour abriter le prochain sommet, s'est tenue le 10 février 2017 à la Commission.

41. Il a été convenu de la nécessité de convoquer une réunion qui impliquerait l'ambassadeur du Brésil, en tant que coordinateur de la partie sud-américaine afin de se prononcer sur la volonté des Sud-Américains d'organiser le Sommet.

Recommandations

42. Le Sous-Comité sur la coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif de:

- (i) **Rappeler** sa décision No.: EX.CL/Dec. 942 (XXX), prise lors de sa 30^{ème} session ordinaire tenue du 25 au 27 janvier à Addis-Abeba (Ethiopie), demandant à la Commission, en collaboration avec le COREP, de mener des consultations avec la partie sud-américaine en vue de proposer de nouvelles dates pour le sommet Afrique-Amérique du Sud et de **demander** à la Commission, en collaboration avec le COREP, de finaliser les consultations à cet égard avant le sommet de juin de l'UA.

2.8 Partenariat Afrique-Inde

43. La principale activité menée au cours de la période considérée a été de s'accorder sur le format de la matrice de mise en œuvre des projets intégrés dans le cadre de coopération et de définir des projets concrets. À cette fin, les départements techniques de la Commission ont élaboré des projets en rapport avec le cadre général de coopération.

44. La partie indienne a mené la même activité et les deux parties ont consolidé tous les profils de projet dans un document final fournissant des informations complètes sur chaque projet en termes de localisation du projet, bénéficiaires, calendrier, buts et objectifs, budget estimé, etc.

45. Une fois que les organes de décision auront approuvé les projets, le processus de mise en œuvre commencera. Toutefois, il convient de rappeler que le gouvernement

de l'Inde a mené à bien certains des projets convenus dans le cadre de procédure bilatérale.

2.9 Forum sur la Coopération Chine-Afrique (FOCAC)

46. Le Sous-comité sur la coopération multilatérale n'a pas participé à la préparation des activités liées au FOCAC. Cependant, le sous-comité a été informé que le gouvernement de la Chine et de l'Afrique du Sud, le coordonnateur de la partie africaine au niveau du FOCAC, ont convenu que la prochaine réunion du FOCAC se tiendra en septembre 2018 à Beijing en Chine, a un niveau de Sommet des chefs d'État et de Gouvernement.

Recommandations:

47. Le Sous-Comité de la coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif de:

- (i) **Prendre note** de l'annonce par la Chine et l'Afrique du Sud de la tenue du FOCAC au niveau des chefs d'État et de gouvernement en septembre 2018 ;
- (ii) **Mandater le COREP** pour engager des négociations avec le gouvernement chinois afin que l'Union Africaine représente le continent au sein du FOCAC et assure le leadership intellectuel de la partie africaine au partenariat avec la Chine et **demander** au COREP en étroite collaboration avec la Commission travailler avec le gouvernement chinois pour tenir le Sommet de 2018 à Beijing conformément à ce mandat.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2018-01-26

Declaration, Executive Council Thirty-Second Ordinary Session 22 – 26 January 2018 Addis Ababa, Ethiopia

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8943>

Downloaded from African Union Common Repository